

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
Reçu en préfecture le 15/04/2024  
Publié le 15 04 2024  
ID : 089-218902658-20240412-202411-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de L'Yonne  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération° 2024-11  
Séance du Vendredi 12 avril 2024

Afférent au Conseil : 15 Pouvoirs : 3  
En exercice : 13 Absents excusés : 3  
Présents : 8 Absents : 2  
Date de convocation : 29/03/2024 Date d'affichage : 29/03/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Audrey BON - Philippe BALANÇON - Jérôme DUHANOT - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés : Brigitte DURY pouvoir à Marie-Christine GAULUET  
Gil GONDET pouvoir à Dominique TORCOL  
Arlette COURTY pouvoir à Philippe BALANÇON

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA  
Pierre Alain BOURDILLON

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

**DECIDE** pour l'année 2024 de voter la taxe foncière bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmentation :

	<u>Taux 2023</u>	<u>Taux 2024</u>
Taxe foncière bâti :	43,18 %	43,18 %
Taxe foncière non bâti :	73,37 %	73,37 %
Taxe d'habitation :	13,81 %	13,81 %

Produit attendu pour 2024 : 321 283 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après 15 04 2024  
Dépôt en Préfecture 15 04 2024  
Publication ou notification le 15 04 2024

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Dominique TORCOL

